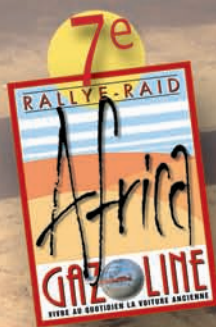


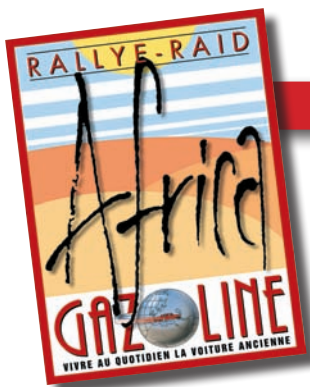
LE MAROC EN CINEMASCOPE

<http://africa.gazoline.net>

Rallyes-Raids Gazoline



DOSSIER D'INSCRIPTION



REGLEMENT DE PARTICIPATION

1. DEFINITION

L'association SAVANE AVENTURE, organise au MAROC, avec le concours de la revue GAZOLINE, un rallye en véhicules anciens de plus de 30 ans surnommé : 7^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE.

2. DATES

Le 7^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE aura lieu du 27 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2012. LE DEPART ET L'ARRIVEE SE FERONT A BARCELONE (ESPAGNE).

3. CIRCUIT

Il est ouvert aux automobiles âgées de plus de 30 ans. Il se déroulera sur des routes et pistes et présente trois niveaux de difficultés en fonction des catégories de véhicules, le parcours étant modifié en conséquence. Il y aura donc trois circuits : un pour les quatre roues motrices, un pour les deux roues motrices et un troisième qui n'empruntera que des routes goudronnées. Un road-book est distribué au départ du rallye. Outre des informations pratiques, il contient les cartes et indications pour suivre le parcours, étape par étape.

4. REPAS, HEBERGEMENT

Le droit d'engagement comprend les hébergements en hôtels Confort et au bivouac Belle-Etoile, les petits-déjeuners et les repas du soir. Le repas du midi n'est pas compris. Un bivouac autonome est prévu du côté de Tafraoute. Il vous faudra amener votre tente (l'organisation peut vous en fournir si vous en faites la demande), ainsi que votre repas que nous prendrons en commun.

5. DEROULEMENT DU RAID

Le 7^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE n'est en aucun cas une course de vitesse. Entre le départ et l'arrivée de chacune des étapes, toutes notions de compétition et de chronométrage sont exclues. Il n'y aura donc aucun classement. Les participants ont obligation de respecter les consignes de sécurité données par le Comité d'organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière du pays. Le Comité d'organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être votre lors des traversées de villes ou villages, particulièrement la nuit.

6. VEHICULES ADMIS

Le 7^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE est ouvert aux automobiles de plus de 30 ans (avant 1982). Toutefois, une dérogation pourra être accordée pour des véhicules plus récents

à la discrétion du Comité d'organisation. Seront pris en priorité des deux-roues motrices type Renault 4, Sinpar, Rodéo, Citroën 2CV, Méhari..., puis des 4x4 âgés de 30 ans et plus et quelques berlines qui emprunteront le circuit routier. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule à l'inscription sans avoir à motiver sa décision ou de suggérer un changement de circuit si le véhicule ne paraît pas adapté.

7. CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Chaque véhicule devra répondre aux règles en vigueur, tant en France qu'à l'étranger, relatives aux véhicules automobiles et au Code de la route. Les concurrents devront présenter au moins un mois avant le départ un contrôle technique en cours de validité. L'obtention de ce contrôle technique est obligatoire pour valider définitivement votre inscription. ■ Pour le parcours routier, en dehors d'une bonne révision mécanique et notamment des organes de sécurité, aucune préparation spécifique n'est nécessaire. Pour le circuit deux roues motrices, prévoir des pneumatiques avec chambres à air pour pouvoir dégonfler en toute tranquillité dans le sable, des protections (skis), un circuit de refroidissement au minimum vidangé, des suspensions en bon état. Pour le circuit 4x4, une préparation classique est suffisante, mais vérifiez tout de même vos amortisseurs et suspensions ainsi que vos pneumatiques.

8. PARTICIPANTS

Le nombre de participants est libre dans chaque véhicule à condition de ne pas dépasser la capacité légale de passagers telle qu'indiquée sur la carte grise. Toutefois, nous attirons votre attention sur ce nombre pour le problème lié à la surcharge (passagers et emport de bagages) que cela génère. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout participant à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

9. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET SANTE

Chaque participant devra présenter au cours des vérifications administratives les documents suivants : ■ Certificat médical effectué chez son médecin traitant ou une décharge de responsabilité. ■ Permis de conduire. Chaque véhicule devra être présenté avec les documents suivants : ■ Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle. ■ Carte verte et attestation d'assurance (vérifier qu'elle couvre bien le Maroc). ■ Certificat de contrôle technique en cours de validité. ■ Pour les véhicules prêtés, autorisation écrite du propriétaire.

10. EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Chaque véhicule devra être équipé de : ■ 1 extincteur de 2 kg (ou 2 de 1 kg) fixé. ■ 2 triangles de pré-signalisation. ■ 1 gilet de sécurité par personne. ■ 1 trousse de premiers secours. Pour les circuits deux roues motrices et 4x4, ajouter : ■ 1 sangle de très bonne qualité. ■ 1 crochet genre manille pour pouvoir être tracté devant et derrière. ■ 2 plaques de désensablage. ■ 1 jerrycan contenant 5 litres d'eau potable.

11. SECURITE

Chaque véhicule doit être équipé du minimum ci-après : ■ 1 téléphone portable (avec réseau monde pour la période du rallye). ■ 1 carte générale du Maroc. Si vous possédez un GPS Randonnée ou Marine type Garmin pouvant charger les points, nous les tenons à votre disposition.

12. ASSISTANCE MEDICALE

Un médecin présent sur le circuit et à chaque étape assure les premiers soins et secours. Nous avons, par ailleurs, contracté une assurance rapatriement auprès du groupe Elvia/Mondial Assistance. Le coût de cette assurance est de 1 % du prix total de l'inscription.

13. ASSISTANCE VEHICULES

Chaque participant assure l'entretien de son propre véhicule. L'assistance «mécanique» de l'organisation pourra proposer une aide technique, mais sous la responsabilité du participant. En cas d'immobilisation, l'organisation prend en charge le rapatriement du véhicule jusqu'à Barcelone, sauf cas de force majeure. Il est convenu entre les parties que le transport des passagers, de leurs bagages et du véhicule durant le rallye feront alors l'objet d'une convention pour partager les frais qui en découleront. L'association pourra assurer la remontée du véhicule en France à condition que les camions et plateaux affectés au transport disposent encore d'une place. Si c'est le cas, le véhicule est déposé au siège de l'association, à Grand Couronne, à charge pour le participant de le faire ensuite ramener à son domicile. Sur convention expresse, et suivant les disponibilités, il pourra cependant être déposé au plus près du domicile du participant, moyennant une participation aux frais éventuels de déroutage.

14. DROITS D'ENGAGEMENT ET CALENDRIER

Chaque participant au 7^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE doit être membre de l'association SAVANE AVENTURE. ■ La cotisation 2012 est fixée à 35 €. ■ Le prix d'engagement a été fixé à 990 € par personne en chambre double. Un supplément de 650 € sera demandé si vous souhaitez être

en chambre single. A ce prix s'ajoute le prix du passage bateau pour le véhicule. Il est de 220 € si sa hauteur ne dépasse pas 1,90 m, de 250 € au-delà, et de 510 € pour un fourgon de 6 m de long et jusqu'à 2,50 m de hauteur.

■ Assurance rapatriement = 1 %.

Exemple d'un équipage voiture (moins de 1,90 m de haut) avec deux personnes :

■ Cotisation : 2 x 35 = 70 €

■ Participants : 2 x 990 € = 1.980 €

■ Voiture : 220 €

■ Assurance rapatriement : 2.200 x 1 % = 22 €

■ TOTAL = 2.362 € (cotisation incluse. Si vous l'avez déjà réglée, vous n'avez pas à la payer une deuxième fois).

Calendrier

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 5 avril et seront closes le 31 juillet 2012. Après le 31 juillet, et s'il reste encore des places, la période d'inscription pourra être prolongée, mais un supplément de 10% sera exigible. **Un seul règlement par équipage sera accepté.**

■ Premier acompte à l'inscription : 550 € par personne, assurance rapatriement comprise, hors cotisation à l'association.

■ Solde du compte à verser au 01/07/2012.

Remises sur le prix participant

■ Enfants de moins de 15 ans : - 50 %.

■ Enfants de 16 ans et adultes de moins de 25 ans : - 10%.

L'inscription comprend à partir de Barcelone :

■ Nourriture matin et soir.

■ Hébergement dans la région de Barcelone, avec dîner la veille de l'embarquement et petit-déjeuner.

■ Cabine et repas à bord du ferry à l'aller comme au retour.

■ Le passage de la voiture, aller et retour, par ferry.

■ Hébergement (hôtels Confort et bivouac Belle-Etoile. Pour le circuit route, il comprend également l'hôtel et le repas du soir ainsi que le petit-déjeuner à Zagora).

■ Assistance véhicule.

■ Assurance Responsabilité Civile organisateur.

■ Assurance rapatriement.

■ Remise des documents : Carnet de route, autocollants, road-books, etc.

L'inscription ne comprend pas :

■ Le carburant du véhicule et péages.

■ L'entretien du véhicule.

■ L'assurance du véhicule.

■ Les boissons et téléphone.

■ Le repas du midi (un panier "saladette" sera cependant distribué pour chaque journée).

15. ANNULATION

Les inscriptions seront validées le 1^{er} juillet 2012, au moment du versement du solde. Avant cette date, tous les acomptes pourront être intégralement remboursés en cas de désistement. A partir du 1^{er} juillet et avant le 1^{er} septembre 2012, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme équivalant à 10 % du montant versé. A partir du 1^{er} septembre et jusqu'au 1^{er} octobre, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme équivalant à 50 % du montant versé. Passé le 1^{er} octobre, aucun acompte ne pourra être remboursé. Il est cependant convenu

entre les parties que ces règles peuvent être assouplies si un équipage prend la place de celui qui se désiste. Dans ce cas, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme forfaitaire de 55 € correspondant à 10 % du premier acompte. Enfin, une fois le départ donné, aucun remboursement ne pourra être effectué pour cause de désistement.

Le Comité d'organisation pourra, pour des raisons de sécurité, cas de force majeure ou tout autre motif, annuler le rallye sans avoir à justifier du motif de sa décision. Le montant du remboursement ou le report du rallye à une date ultérieure sera déterminé par une Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Savane Aventure.

La cotisation de 35 € reste acquise à l'association Savane Aventure dans tous les cas.

16. ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR

Conformément à la réglementation française relative à l'organisation et à la vente de voyages et séjours, Titre VI du décret n° 94-490 du 15/06/94 de la loi n° 92/645 du 13/07/92, l'association SAVANE AVENTURE a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile de type professionnelle auprès de la **Société MMA** sous le numéro 113 710 557 en cas de fautes imputables à l'organisation. Ce contrat garantit la responsabilité civile et ses conséquences pécuniaires incombant au voyageur par application de la législation du pays parcouru, RC et défense pénale, frais de recherche et sauvetage.

L'association a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile au titre des organismes sans but lucratif et organisme de tourisme. Il pourra être fourni, sur simple demande, le tableau des montants des garanties d'assurance. Cette couverture de l'association ne couvre pas les risques dont le participant serait tenu personnellement responsable.

17. DROITS & PUBLICITE

L'organisation autorise aux participants : la diffusion de tous reportages, photos, images de télévision, à condition de ne pas nuire à l'image du **7^e RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE** et à ses organisateurs. L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos, les images, les reportages du raid et de ses participants pour toute utilisation médiatique ou publicitaire.

18. PUBLICITE SUR VEHICULE

Des emplacements publicitaires seront réservés pour l'organisateur sur chaque véhicule, les dimensions et emplacements sont fournis en annexe. Le reste du véhicule étant libre pour toutes autres publicités, l'organisateur se réserve le droit d'en interdire certaines sans avoir à justifier sa décision.

19. POINTAGE & RECHERCHE

Chaque véhicule portera un numéro et devra impérativement pointer à chaque départ et arrivée d'étape. Au moins un véhicule de l'organisation fermera chaque étape. En cas de panne ou d'immobilisation, les équipages devront rester près de leur véhicule

et seront invités à monter dans les véhicules d'assistance, l'organisation se chargeant du rapatriement des véhicules immobilisés jusqu'à la fin de l'étape. En cas de refus de l'équipage, celui-ci devra signer une décharge à l'organisateur et ne fera plus partie du rallye. Les frais de recherche sont assurés par l'organisateur sur le parcours désigné aux participants. Si un équipage veut choisir un autre itinéraire ou quitter le rallye sans en avertir les organisateurs, l'équipage devra prendre en charge les frais de recherche engagés par l'organisation à son égard. Les équipages se retrouvant sans véhicule seront répartis dans les véhicules de l'assistance ou tout autre moyen pouvant les transporter à chaque étape dans les conditions définies à l'article 13.

20. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RALLYE

Le nombre d'engagés sera limité à 50 véhicules maximum. Les premiers inscrits seront engagés en priorité, puis dans l'ordre d'adhésion à l'association Savane Aventure.

21. RESPONSABILITE

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes du comité d'organisation, lequel ne peut être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de voyage. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité du Comité d'organisation pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie,... Ces engagements seront opposables aux ayants-droit de chaque participant.

22. AGREMENT

Conformément à la décision de l'Assemblée générale 2006, l'association SAVANE AVENTURE a obtenu un agrément auprès de la Préfecture de Seine-Maritime sous le numéro AG n°076060003 en qualité d'organisateur de voyage selon les articles 36 à 43 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 et en application de l'article 9b de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992. Cet agrément constitue des garanties pour les participants. Il impose à l'association de justifier :

- des aptitudes et expériences professionnelles, assurées par un «garant» nommément désigné auprès des autorités.
- une garantie financière financée par cautionnement bancaire.

23. LITIGE

Pour tout règlement de litige, seul le tribunal de ROUEN sera compétent.

SAVANE AVENTURE

15 rue Picot

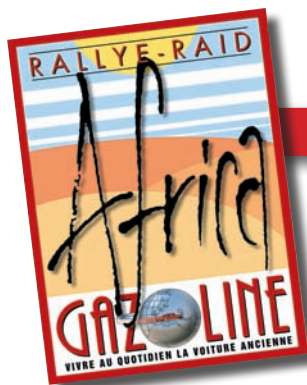
76530 GRAND-COURONNE

T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou

00.33(0)6.81.10.79.49

<http://africa.gazoline.net>

savane.aventure@orange.fr



7^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2012

FICHE D'INSCRIPTION

Cadre réservé à l'organisation

VEHICULE*

| | | |
|-----------------|--------------|-------------------------------------|
| Marque | Dénomination | Année 1 ^{ère} mise en circ |
| Immatriculation | Carrosserie | Puissance Vitesse maxi |

OBLIGATOIRE POUR VALIDER L'ENGAGEMENT : Joindre une photocopie de la carte grise, une photo du véhicule avec nom du pilote au dos ET les photos d'identité de tous les occupants du véhicule avec nom des personnes au dos.

* SI VOUS CHOISISSEZ L'OPTION MISE À DISPOSITION D'UN ILTIS, NE REMPLISSEZ QUE LE TABLEAU CI-DESSOUS ET COCHEZ CETTE CASE

PARTICIPANTS

| | CONDUCTEUR | COEQUIPIER 1 | COEQUIPIER 2 | COEQUIPIER 3 |
|---------------------------------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| Nom | | | | |
| Prénom | | | | |
| Date de naissance | | | | |
| Profession | | | | |
| Adresse | | | | |
| Code postal | | | | |
| Ville | | | | |
| Nationalité | | | | |
| Téléphone domicile | | | | |
| Téléphone bureau | | | | |
| Portable utilisé sur le rallye | | | | |
| Email | | | | |
| N° Passeport ou n° CI | | | | |
| Si passeport : Date de validité | | | | |
| Si passeport : Lieu d'obtention | | | | |
| N° Permis Conduire | | | | |
| Date d'obtention | | | | |
| Lieu d'obtention | | | | |
| Groupe sanguin | | | | |
| Personnes à prévenir en cas d'urgence | | | | |
| | Tél. | Tél. | Tél. | Tél. |

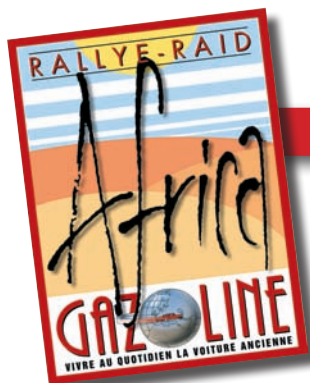
Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription, avoir lu et approuvé le règlement du 7^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE. Je décharge les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers ou à eux-mêmes quelles que soient les conditions.

Date

Signature

NB : les renseignements portés sur cette fiche sont confidentiels et nous nous engageons à ne pas les communiquer à un tiers.

SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
<http://africa.gazoline.net> - Mail : savane.aventure@orange.fr



7^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2012

CALCULEZ VOTRE REGLEMENT

Cadre réservé à l'organisation

| Pré-inscription | Confirmé | Règlements | | Annulé | N° |
|-----------------|----------|------------|---|--------|----|
| Le : | Le : | 1 | e | 3 | e |
| | | 2 | e | | |

PARTICIPANTS

| | |
|---|-------|
| ■ Par personne..... | 990 € |
| ■ de 16 à 25 ans (-10 %) | 891 € |
| ■ -16 ans (-50 %) | 495 € |
| ■ SUPPLÉMENT CHAMBRE SINGLE | 650 € |
| ■ Transfert voiture par le Ferry | |
| Voiture de moins de 1,90 m de haut..... | 220 € |
| Voiture de plus de 1,90 m de haut..... | 250 € |
| Fourgon de moins de 6 m de long et 2,50 m de haut..... | 510 € |

DATES DE REGLEMENT

- Pré-inscription.... 550 € par personne, assurance comprise
- Solde avant le 1/07/2012

REGLEMENT

COUT TOTAL

| | |
|---|---|
| PILOTE | € |
| COEQUIPIER 1 | € |
| COEQUIPIER 2 | € |
| TRANSFERT FERRY POUR LA VOITURE | € |
| SUPPLÉMENT SINGLE | € |
| TOTAL | € |
| Assurance rapatriement : TOTAL x 1 % | € |
| COÛT TOTAL | € |

ECHEANCIER

| | |
|--|---|
| 1. PRE-INSCRIPTION 550 € * par personne | € |
| 2. Solde de votre compte avant 1/07/2012** | € |

* Assurance rapatriement comprise.

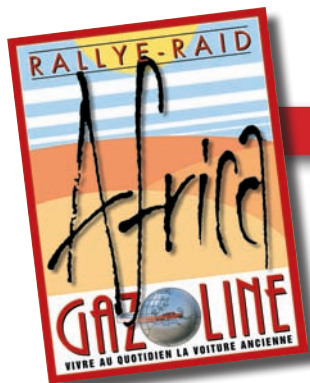
** Passées ces dates butées, vous devez régler les acomptes précédents.

SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRÉCISER
VOTRE NOM ET LA MENTION "RALLYE MAROC"

Un seul règlement par équipage (TOUJOURS AU MÊME NOM) à chaque acompte est à effectuer par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et envoyé à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

* SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP

SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
<http://africa.gazoline.net> - Mail : savane.aventure@orange.fr



CALCULEZ VOS OPTIONS

Cadre réservé à l'organisation

TRANSPORT DES VEHICULES DE GRAND-COURONNE A BARCELONE ET RETOUR

L'association a investi dans des camions porte-huit qui nous permettent de transporter de 8 (minimum) à 16 (maximum) véhicules, par tranches de huit. Elle les met à disposition pour transporter les véhicules de Grand Couronne (région de Rouen) à BARCELONE et retour. Il sera également possible d'organiser des ramassages groupés sur le parcours entre Rouen et la frontière espagnole. Compte tenu de la complexité de la logistique à mettre en œuvre, nous affrètons d'autorité un porte-huit. Le suivant ne sera validé qu'à partir du moment où il sera rempli. Nous ne doutons pas que cela se fera très vite, c'est pourquoi il est primordial que, si vous choisissez cette option, vous réserviez le plus rapidement possible votre place. Pour plus d'équité, le coût de ce transport a été modulé en fonction de la longueur de votre véhicule et de sa valeur assurée (voir tableau ci-dessous).

| Longueur véhicule | Coût transport | Valeur déclarée (V) | Assurance = V*0,8% | Coût total |
|-------------------|----------------|---------------------|--------------------|------------|
| < 4 m | 400 € | | € | € |
| de 4 m à 4,60 m | 450 € | | € | € |
| > 4,60 m | 500 € | | € | € |

EXEMPLE : voiture de 4,53 m, valeur déclarée (ou expertisée) 13.500 € = 000 € + (13.500 € * 0,8% =) = 000 € + 108 € = 000 €

TRANSFERT DES PASSAGERS EN AVION

Les véhicules transportés par nos porte-huit, vous voudrez sans doute les retrouver à Barcelone pour participer au rallye et repartir ensuite ! Le transfert se fera donc en avion au départ de Paris. Le prix du billet A/R que nous indiquons pour l'heure (300 €) peut être sujet à modification (à la baisse, nous l'espérons). Mais vous pouvez également préférer réserver vous-même vos billets. C'est vous qui voyez, c'est pour ça que c'est une option !

REGLEMENT DES OPTIONS

Le règlement de ces options est à JOINDRE, PAR CHEQUE SEPARE, à cette feuille.

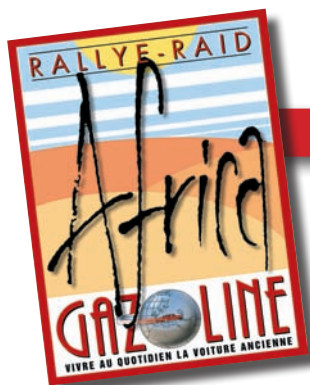
| | |
|-------------------------------|------------------------|
| TRANSPORT VEHICULE | € |
| TRANSFERT PASSAGERS PAR AVION | x 300 € =€ |
| TOTAL | € |

SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRÉCISER VOTRE NOM ET LA MENTION "RALLYE MAROC"

Ne rajoutez pas cette somme à l'acompte que vous allez verser. Etablissez un paiement séparé, par chèque (un unique chèque pour l'équipage). Celui-ci ne sera encaissé, au plus tôt, que le 1^{er} juillet 2012, au moment du solde du compte.

A libeller à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et à envoyer à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

**SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
http://africa.gazoline.net - Mail : savane.aventure@orange.fr**



7^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2012

MISE A DISPOSITION D'UN ILTIS

Sur cette édition, l'Association Savane Aventure met à disposition des véhicules ILTIS lui appartenant. Si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité, faites-vous connaître très rapidement, leur nombre étant limité. Le coût a été calculé au plus juste, et il comprend la mise à disposition ainsi que le transfert du véhicule de Grand-Couronne à Fès et retour, l'assurance (32 €), le transfert en avion pour deux personnes (arrivée et départ de Fès), les hôtels, les repas du soir, les petits-déjeuners, l'assurance rapatriement. Il n'inclut pas l'adhésion à Savane Aventure (35 € par personne à régler séparément), l'essence, les repas du midi (un panier "saladette" sera cependant distribué pour chacune des journées). Le nombre de places est limité à deux personnes par ILTIS.

PRIX TOUT COMPRIS POUR DEUX PERSONNES : 3.500 €

Cette somme est exigible en deux fois : 50 % au moment de votre inscription soit 1.750 €, le solde au 1^{er} juillet 2012, accompagné d'un chèque de caution de 1.000 € (voir règlement ci-dessous).

RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION D'UN ILTIS

Article 1 - DEFINITION

L'association SAVANE AVENTURE met à disposition des véhicules ILTIS afin de participer aux rallyes Touristiques qu'elle organise.

Article 2 - MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Les membres de l'association intéressés devront répondre aux conditions suivantes :

1. être âgés de plus de 25 ans ;
2. être titulaires du permis de conduire depuis plus de 5 ans.

Article 3 - SELECTION

La sélection des candidats se fera par une réunion des membres du bureau, cette commission se réservant le droit de refuser toute candidature sans avoir à justifier sa décision.

Article 4 - CONDITIONS FINANCIERES DE MISE A DISPOSITION

Le forfait de mise à disposition comprend le véhicule et son transport entre son point d'attache et le lieu de départ du rallye, l'assistance technique du véhicule et l'assurance Responsabilité Civile. Le carburant est à la charge de l'équipage.

Article 5 - DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie de 1.000 euros sera déposé lors de l'engagement de l'équipage. Ce dépôt de garantie sera restitué à la fin

du rallye ou sera diminué du montant des réparations dues à la mauvaise utilisation ou d'un accident engageant la responsabilité du conducteur.

Article 6 - DESCRIPTIF DU VEHICULE

Le IlTis est un véhicule 4x4 tout terrain, il est propulsé par un moteur essence Volkswagen de 1.700 cm³ provenant de Golf ou Jetta. Sur route, il fonctionne en mode propulsion 4x2, sur terrain difficile, il est possible d'enclencher la traction-avant. Il possède également un blocage de différentiel AV et un blocage de différentiel AR en cas de patinage des roues. Il est doté d'une boîte à 4 rapports et est muni d'une vitesse lente pour les terrains très difficiles. Son poids en ordre de marche est de 1.400 kg. Sa vitesse de croisière sur route est d'environ 100 km/h. La contenance du réservoir est de 80 litres, sa consommation est d'environ 12 l/100 km sur route et d'environ 15 l en tout terrain. Un jerrycan supplémentaire de 20 litres est fixé à l'ARG du véhicule. Sa carrosserie est constituée d'une caisse en acier, d'un arceau de sécurité quatre points, avec capotage et portes en bâche plastifiée. Il possède deux ceintures de sécurité, deux sièges AV, la partie AR est réservée aux bagages qui doivent être attachés par des sangles.

Article 7 - PRISE EN MAIN DU VEHICULE

Avant la prise en main du véhicule, un briefing concernant son utilisation et son entretien journalier sera assuré.

Article 8 - ENTRETIEN

L'équipage s'engage à procéder à un minimum d'entretien journalier du véhicule (contrôle des niveaux, pression des pneus, nettoyage du filtre à air après le passage sur piste poussiéreuse). En cas de panne, l'équipe d'assistance interviendra, l'équipage devra rester présent pendant la réparation.

Article 9 - PANNES IRREMEDIABLES

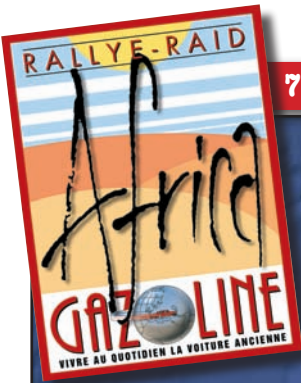
En cas de panne irrémédiable, soit un véhicule de secours sera proposé, soit l'équipage terminera le rallye dans un véhicule d'assistance.

Article 10 - CONDITIONS D'UTILISATION

Le conducteur s'engage à conduire « en bon père de famille » et à respecter le Code de la route. En cas de constat d'une mauvaise conduite du véhicule soit par le non respect du Code de la route soit par une très mauvaise utilisation du véhicule, un premier avertissement sera donné puis en cas de récidive, le conducteur sera sommé de laisser le volant à son équipier ou à un membre de l'équipe d'assistance.

Article 11 - RESTITUTION

Le véhicule devra être rendu propre, les niveaux vérifiés et avec un minimum de 10 litres d'essence dans le réservoir. Une fiche de travaux éventuels à effectuer sera remplie au moment de la remise du véhicule.



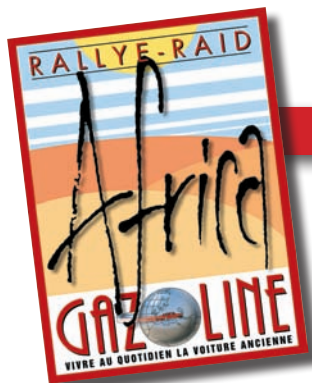
7^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2012

LE PARCOURS



AGREMENT TOURISME AG n°076060003

SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
<http://africa.gazoline.net> - Mail : savane.aventure@orange.fr



7^E RALLYE-RAID AFRICA GAZOLINE 2012

PIECES A JOINDRE A VOTRE INSCRIPTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ

- UN BULLETIN D'ADHÉSION PAR PERSONNE
- CHEQUE DE REGLEMENT DE L'ADHÉSION 2012 (35 € PAR PERSONNE, SOIT 70 € POUR UN COUPLE)
- FICHE D'INSCRIPTION
- PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE
- 1 PHOTO DU VEHICULE
- 2 PHOTOS D'IDENTITÉ PAR PARTICIPANT AVEC NOM AU DOS
- FICHE DE CALCUL DU REGLEMENT
- CHEQUE D'ACOMPTE (550 € PAR PERSONNE, SOIT 1.100 € POUR UN COUPLE)

SI VOUS AVEZ CHOISI UNE OU PLUSIEURS OPTIONS

- FICHE DE CALCUL DES OPTIONS
- CHEQUE REPRESENTANT LE MONTANT DES OPTIONS

OU

SI VOUS AVEZ OPTÉ POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN ILTIS

- UN BULLETIN D'ADHÉSION PAR PERSONNE
- CHEQUE DE REGLEMENT DE L'ADHÉSION 2012 (35 € PAR PERSONNE, SOIT 70 € POUR UN COUPLE)
- FICHE D'INSCRIPTION
- 2 PHOTOS D'IDENTITÉ PAR PARTICIPANT AVEC NOM AU DOS
- CHEQUE D'ACOMPTE (1.750 €)

**LE DOSSIER NE SERA PAS VALIDÉ S'IL MANQUE
UN SEUL DES DOCUMENTS MENTIONNÉS CI-DESSUS.**



ASSOCIATION DECLAREE, REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

BULLETIN D'ADHESION 2012

Agrément tourisme
AG n°07606003

Les rallyes organisés par SAVANE AVENTURE sont strictement réservés aux adhérents de l'association à jour de cotisation. L'assemblée générale de mars 2011 a maintenu le montant de cette cotisation à 35 euros pour l'année 2012. Elle est exigible au 1^{er} janvier de l'année civile. Elle est ramenée à 1 euro symbolique pour les enfants de moins de 15 ans.

| | | | |
|---|----------------------|---|----------------------|
| <p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>ADRESSE COMPLETE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>PAYS :</p> <p>TELEPHONE :</p> <p>TELEPHONE MOBILE :</p> <p>E-MAIL :</p> <p>Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2012. Date : / / 2012 Signature</p> | <p>N° d'adhérent</p> | <p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>ADRESSE COMPLETE :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>PAYS :</p> <p>TELEPHONE :</p> <p>TELEPHONE MOBILE :</p> <p>E-MAIL :</p> <p>Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2012. Date : / / 2012 Signature</p> | <p>N° d'adhérent</p> |
|---|----------------------|---|----------------------|

Mon (mes) enfant(s)

| | |
|-------|---------------|
| | N° d'adhérent |
| | N° d'adhérent |
| | N° d'adhérent |

Souhaite(nt) adhérer en qualité de membre(s) associé(s) pour l'année 2012.

Je règle ma (mes) cotisation(s) soit :

35 € x adultes = + 1 € x enfants =



Par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE envoyé à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

* SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP